

Décision modificative - 10 novembre 2017

Intervention de Pierre Camani

Président du Conseil départemental

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chers internautes,

Je constate que le quorum est atteint.
Je vais donc désigner un secrétaire de séance.

Désignation

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à deux personnalités politiques lot et garonnaises récemment disparues.

Michel DIEFENBACHER, décédé le 10 octobre dernier, fut mon prédécesseur, entre 2004 et 2008, à la tête du Département. Je salue le parcours du haut fonctionnaire qui, au gré de ses affectations, en qualité de sous-préfet de Marmande puis, plus tard, de préfet du département, découvrit le Lot-et-Garonne et se prit de passion pour notre territoire.

Engagé ensuite dans la vie politique sur ses terres adoptives du Marmandais, Michel DIEFENBACHER fut élu conseiller général en 2001, puis Président du Département où il succéda à Jean FRANCOIS-PONCET. Il fut aussi élu député de la circonscription de Marmande de 2002 à 2012. Au-delà de nos divergences, nous savions, lorsque l'intérêt du territoire le commandait, nous rassembler et porter ensemble des projets de développement pour le Lot-et-Garonne.

A ses côtés, dans cette Assemblée, il pouvait compter sur le soutien de Gilbert FONGARO disparu quelques jours plus tard.

L'emblématique maire de Pont-du-Casse, de 1965 à 2014, aura occupé, en 50 ans de vie politique, l'ensemble des mandats locaux (conseiller général, 1^{er} vice-président du Département, conseiller régional et conseiller communautaire).

Elu de terrain, il n'a eu de cesse de contribuer au développement de sa commune et de son canton. Ancré dans l'Agenais, il était aussi un ardent défenseur de la ruralité et vouait un attachement particulier à l'agriculture. Le musée du machinisme agricole qu'il a longtemps présidé en était un symbole.

Avec Gilbert FONGARO, nous étions également des adversaires sur le plan politique. Mais, faisant fi de nos différences, nous avons su travailler de concert sur nombre de dossiers locaux ou départementaux.

En mémoire de Michel DIEFENBACHER et de Gilbert FONGARO qui auront, tous deux, marqué notre département de leur empreinte, je vous demande de respecter une minute de silence.

Minute de silence

Je vous remercie.

J'ai le plaisir maintenant d'accueillir dans notre Assemblée deux nouvelles élues, Mesdames Séverine BESSON et Louise CAMBOURNAC, qui étaient jusqu'alors conseillères départementales remplaçantes.

Madame BESSON représentera le canton du Livradais à la suite de Madame Marie LABIT, démissionnaire pour raisons personnelles.

Madame CAMBOURNAC, par ailleurs maire d'Astaffort, représentera le canton du Sud-Est Agenais, succédant à Madame Christine BONFANTI-DOSSAT qui a fait le choix de conserver son mandat de conseillère municipale après son élection en qualité de sénatrice.

Nous vous souhaitons, Mesdames, la bienvenue à nos côtés. Vous constaterez que, quels que soient nos engagements dans cet hémicycle, nous avons tous pour ambition de contribuer au développement du Lot-et-Garonne et d'aider nos concitoyens à y vivre mieux.

Enfin, je renouvelle mes plus vives félicitations aux deux nouveaux sénateurs élus en septembre dernier, Christine BONFANTI-DOSSAT et Jean-Pierre MOGA qui continue à siéger dans cette assemblée.

Je forme le vœu sincère qu'il reste parmi nous jusqu'au terme de son mandat ; le cumul de ses deux fonctions ne lui étant pas interdit. Il pourra ainsi nous aider à relayer au sein de la Haute Assemblée et des instances parisiennes la voix du Lot et Garonne et des Départements ruraux.

Le soutien d'un parlementaire est en effet un élément important dans une assemblée, tout particulièrement dans des périodes difficiles comme celles que nous traversons. Jean-Pierre MOGA connaît bien les défis que nous devons relever, il a participé à de nombreuses réunions tels que les CLERCT, il a accompagné la délégation qui s'est rendue à Paris pour rencontrer des responsables du Gouvernement et des sénateurs.

Chaque décision doit être prise au regard de circonstances et d'un contexte qui évoluent, c'est pourquoi je pense qu'il serait compris et accepté par le plus grand nombre que, dans l'intérêt de notre département et sans revenir sur la parole donnée, notre collègue revoie sa position initiale.

En effet, je crois que, sur des sujets essentiels pour l'avenir de notre département, toutes les bonnes volontés doivent savoir s'unir, loin des clivages partisans, pour faire front commun.

1 – Une actualité politique qui oscille entre bonnes nouvelles et inquiétudes

Bonne nouvelle avec l'annonce de l'extension de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (l'ENAP). C'est un dossier que nous plaignons, tous ensemble, parlementaires et élus de l'Agenais, depuis plus d'un an.

Notre méthode a été payante, si vous me permettez l'expression. Le 25 octobre dernier, à l'Assemblée Nationale, en réponse à une question posée par le député Michel LAUZZANA, Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, annonçait que le choix du Gouvernement s'était porté sur Agen.

La mobilisation de tous les acteurs locaux aura été déterminante pour aboutir à ce résultat. Je veux les saluer tous : Jean DIONIS du SEJOUR, maire d'Agen et président de l'Agglomération d'Agen, Christian DEZALOS, vice-président du Département et maire de Boé, commune sur laquelle une partie de l'ENAP est située, le député Michel LAUZZANA que je viens de citer, mais également Matthias FEKL, Lucette LOUSTEAU et Henri TANDONNET qui se sont fortement impliqués dans leurs anciennes fonctions.

En établissant que l'extension du site actuel était l'option naturelle, le choix le plus cohérent et le plus rationnel, nous avons su convaincre nos interlocuteurs, comme ce fut le cas dans les années 1990 pour l'implantation de l'ENAP à Agen. C'était le sens de l'intervention du Premier Ministre, Manuel Valls, lors de sa venue à l'ENAP le 6 octobre 2016.

Je rappelle que ce projet aura des retombées économiques majeures à l'échelle du département. Il permettra d'accueillir en formation quelque 2 500 stagiaires surveillants supplémentaires par an.

Nous adoptons aujourd'hui la même démarche face au projet gouvernemental de réorganisation de la carte judiciaire. Vous le savez, la compétence de la Cour d'Appel d'Agen s'étend sur trois départements : le nôtre et ceux du Gers et du Lot qui font eux partie de la région Occitanie. Or, la

Chancellerie prévoit de calquer le périmètre des régions administratives avec les régions judiciaires, menaçant ainsi directement le site agenais.

Pour éviter la suppression pure et simple de la juridiction agenaise, nous défendons un projet alternatif proposé par le Premier président de la Cour et le Procureur général.

Une solution de compromis satisfaisante consisterait à transformer la cour d'appel en une cour de justice qui conserverait un statut de niveau similaire et aurait une pleine compétence territoriale sur le Lot-et-Garonne et la Dordogne voisine.

Pour ce faire, j'ai pris l'attache de mon collègue président du département de Dordogne qui s'est dit favorable à cette nouvelle organisation.

J'ai ensuite échangé sur la question avec Dominique RAIMBOURG, ancien président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, chargé par la Ministre de la Justice avec l'ancien député Philippe HOUILLON d'une mission relative à l'élaboration de la nouvelle carte judiciaire. Celui-ci a également accueilli favorablement ces propositions.

Notre objectif vise à faciliter le rapprochement des juridictions agenaise et périgourdine pour leur réserver la gestion des contentieux du quotidien (affaires familiales, tutelle, correctionnelles...) ainsi que celles de domaines spécialisés caractéristiques de la vie économique de nos territoires, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

Dans cette configuration, la présence de la Cour d'Appel à Agen serait sauvegardée dans une version similaire.

L'argumentaire est en train d'être finalisé. Nous irons, parlementaires et élus locaux, ensemble avec les acteurs de la justice, soutenir le dossier à Paris.

Au titre des moins bonnes nouvelles, je veux évoquer un dernier sujet d'actualité avant d'aborder la situation financière des Départements. Il s'agit de la baisse de l'aide personnalisée au logement décidée unilatéralement par le Gouvernement il y a quelques semaines.

Cette diminution, assortie de l'obligation faite aux bailleurs sociaux de réduire d'autant les loyers, aura des conséquences dommageables en matière de logement social. Sur plan national, la perte de recettes que subiront les opérateurs se répercutera logiquement sur les programmes de construction ou de rénovations qui seront alors différés voire abandonnés.

A titre d'exemple, en Lot-et-Garonne, le bailleur Habitatlys a estimé le manque à gagner à un peu plus de 2 millions d'euros en 2018. Dès lors, certaines opérations ont été suspendues et certains appels à projets reportés.

Le monde du logement social a très vivement réagi à cette mesure qui le déstabilise durement alors qu'il fait œuvre utile et, dans le même temps, alimente l'économie locale, en particulier le secteur de la construction. L'impact de ces mesures sur nos entreprises locales sera majeur !

En votre nom, je veux témoigner toute notre solidarité et faire savoir aux acteurs locaux du logement social que nous soutenons leurs légitimes revendications. Je veux saluer tout particulièrement l'engagement de Marie-France SALLES dans ce dossier et son courage à faire passer l'intérêt local et l'intérêt général avant des positionnements politiques nationaux.

2 - Des Départements malmenés et aux prises avec des difficultés récurrentes

J'en viens à présent aux difficultés des Départements, placées au cœur des débats du congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui s'est tenu à Marseille à la mi-octobre.

J'y participais avec d'autres élus départementaux.

Un fait rare a marqué l'événement : le vote à l'unanimité des présidents de Départements, toutes sensibilités politiques confondues, d'une motion à l'adresse du Gouvernement.

Ce texte traduit la bonne volonté des Départements qui se sont dits prêts à engager des discussions concernant la baisse des dépenses publiques à la condition que des engagements fermes et clairs soient pris.

Les pierres d'achoppement sont connues. Je vous les rappelle : le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), la prise en charge des mineurs non accompagnés et le respect du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités.

Face à ces attentes, force est de reconnaître que le discours du Premier Ministre, en conclusion des travaux, a suscité la déception voire la colère.

Le président de l'ADF lui-même, Dominique BUSSEREAU, déclarait : « *Nous avons un Premier Ministre qui n'est pas venu nous dire "niet" mais qui ne nous a pas apporté de réponses, le compte n'y est pas* ».

Ces réactions s'expliquent de façon objective.

Certes, le Premier Ministre a reconnu une nouvelle fois les disparités existantes entre les territoires et la nécessité de les prendre en compte dans la contractualisation voulue entre l'Etat et les collectivités locales, mais il n'a proposé aucune solution pérenne pour résoudre la problématique essentielle du financement des allocations de solidarité nationale.

Sur la question préoccupante des mineurs non accompagnés dont le nombre est à la hausse, l'inscription de crédits supplémentaires au projet de loi de finances pour 2018 aurait dû permettre de desserrer un peu l'étau du surcoût de leur prise en charge.

Mais je rappelle que nous sommes passés d'un montant de 10 875 euros en 2012 à près de 5 millions d'euros en 2017. Et il est prévu que cette somme double l'an prochain, ce qui est tout simplement surréaliste. C'est l'exemple flagrant de l'impossibilité pour nous d'équilibrer notre budget et de dégager de l'autofinancement. Je précise que l'Etat ne couvre aujourd'hui que 10% de cette dépense.

Une mission d'expertise ad-hoc a été créée par le Premier Ministre. Les Départements espèrent que ses conclusions prévues pour la fin de l'année seront à la hauteur du défi financier.

En outre, j'ai relevé un changement de position, plutôt bienvenu, puisque le Premier Ministre a annoncé la mise en place d'un fonds d'urgence, absent de la première version du projet de loi de finances rectificative.

Ce fonds sera destiné aux Départements qui, comme le Lot-et-Garonne, sont confrontés à des déséquilibres structurels insurmontables. C'est naturellement une bonne nouvelle qui peut apporter une bouffée d'oxygène à court terme, mais l'absence de montant chiffré et des modalités de répartition ont fait naître des doutes sur l'efficacité de ce fonds.

Mes chers collègues, comme la grande majorité de mes homologues présidents de Départements, j'estime globalement insuffisantes les réponses du Gouvernement aux doléances exprimées par les Départements, et singulièrement les Départements ruraux.

Je le réaffirme clairement : sans approche nouvelle à leur égard, les Départements, tels que le nôtre, vont entrer dans une phase de difficultés majeures, malgré les mesures drastiques déjà prises en 2017.

Pour conjurer cette perspective, je poursuis les travaux engagés au sein du groupe de travail spécifique que m'a confié le président de l'ADF pour porter la voix des Départements en difficulté. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lors de notre congrès, d'en présenter les premières conclusions, solides et étayées, dans le cadre d'une table ronde.

Ces pistes ont été consolidées par des experts des finances publiques et partagées par la plupart des Départements. Elles dessinent des solutions justes et efficaces pour assurer à la fois une péréquation horizontale entre Départements riches et pauvres et une péréquation verticale (il s'agit d'un financement Etat) introduisant des critères de richesse (potentiel fiscal, taux d'imposition sur le foncier bâti, revenu par habitant) pour compenser le reste à charge des allocations nationales de solidarité.

Nous avons identifié des solutions différenciées selon les territoires, prenant en compte les spécificités de chacun, et nous avons procédé à plusieurs simulations.

Ce travail devra utilement nourrir la réflexion du groupe d'experts et d'élus mandaté par le Gouvernement pour faire des propositions à l'horizon du projet de loi de finances pour 2019.

Vous le savez, ma détermination est totale pour continuer ce juste combat, ce combat essentiel, et empêcher toute tentation recentralisatrice. Car le danger d'un retour du refoulé jacobin est réel ; nous le voyons poindre aujourd'hui dans certaines propositions du Gouvernement.

Enfin toujours sur la question financière, je veux préciser la signification de certaines données extraites du rapport de la Cour des Comptes, publié récemment, sur les finances publiques locales en 2016.

Des chiffres de ce document à portée nationale ont été habilement détournés pour entretenir une polémique malsaine au plan local.

Ce rapport conforte globalement nos analyses. Même s'il se focalise sur quelques ratios dégradés que je vais commenter, il fait l'impasse sur des indicateurs très positifs d'ailleurs soulignés par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur notre gestion des dernières années.

Ainsi, les charges à caractère général ont diminué de 6,5 % en 2015 et autant en 2016, passant de 10,08 millions d'euros en 2014 à 8,83 millions d'euros en 2016. Ce chiffre n'est pas cité dans le rapport de la Cour des comptes ...

Si les charges de fonctionnement ont bien augmenté de 1,9 % (soit 6,4 millions d'euros), 1,3% correspond à la progression des dépenses sociales obligatoires (frais d'hébergement, surcoûts de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés...).

En réalité, les charges de fonctionnement n'ont donc augmenté que de 0,6 %.

Le rapport met également l'accent sur une hausse de 9,6 % d'autres charges de gestion courante. Ce chiffre s'explique aisément pour des raisons purement formelles.

A titre d'exemple, l'écriture comptable opérée au moment du passage en DSP, avant le transfert de la compétence transport à la Région, a conduit à imputer sur cette ligne une dépense d'un million d'euros pour Tidéo, alors que la collectivité a économisé en réalité 500 000 euros sur ce service.

Par ailleurs, une subvention importante de fonctionnement à l'université agenaise n'avait pas été engagée en 2015 car les documents nécessaires n'avaient pas été transmis au Département. Elle a donc été payée deux fois en 2016...

Concernant les dépenses de personnel, le rapport cite des Départements dont les dépenses baissent en 2016 contrairement au Lot et Garonne. Les départements cités sont le Cher, les Ardennes, les Deux-Sèvres et l'Allier. Dans la diapositive qui vous est présentée, on constate que ces départements ont tous des dépenses de personnel très largement supérieures à celles du Lot et Garonne et que, pour atteindre notre niveau de dépenses, ils devraient procéder à des baisses drastiques d'environ un quart de leurs effectifs. C'est-à-dire que le Cher devrait baisser de 25% ses charges de personnel, les Ardennes de 24,8%, les Deux-Sèvres de 16,1% et l'Allier 23,5%.

Vous comprendrez qu'il est donc à la fois plus facile et absolument nécessaire pour ces départements d'engager des réductions importantes de leurs effectifs.

Malgré cette situation particulière du Lot et Garonne, notre objectif de réduction de la masse salariale sera tenue, avec pour 2018 une prévision de progression nulle de la masse salariale.

Enfin, le Lot et Garonne est cité comme étant le seul département avec une épargne nette négative, alors qu'elle s'améliore ailleurs ! Et pour cause ! La plupart des départements en difficultés ont augmenté leur fiscalité en 2015 et 2016 pour éviter cette situation.

Pour notre part, nous avons refusé d'augmenter la fiscalité, et avec le soutien de l'opposition ! en 2017, notre épargne nette est de nouveau positive... grâce en partie à l'augmentation de la fiscalité qui nous a été imposée. Voilà la réalité !

3 – La construction d'un nouveau positionnement dans le paysage local

Au-delà de nos difficultés budgétaires, les dispositions de la loi NOTRe de 2015 ont redéfini la place du Département dans le paysage institutionnel.

La suppression de la clause générale de compétence pour les Départements et la nouvelle répartition des attributions entre collectivités nous a conduits à revoir de fond en comble l'architecture de nos interventions.

Tel est le cas désormais pour ce qui relève de l'aide directe aux entreprises, sauf agroalimentaires, dont nous avons perdu la compétence au profit de la Région. Mais, pour ce qui relève du développement économique, nous conservons des compétences majeures. Les infrastructures routières, les infrastructures numériques, l'animation économique locale restent pour nous des actions nécessaires et majeures en termes de développement économique.

Nous avons donc ouvert des négociations avec nos partenaires pour convenir des termes de notre retrait de différents syndicats mixtes à vocation économique.

Je pense bien évidemment au Syndicat mixte pour le développement du Marmandais, à la structure porteuse du Marché d'intérêt national à Agen et à celle gestionnaire de l'aéroport d'Agen.

Je n'entrerai pas dans le détail de chacun de ces dossiers. Nous tirons les conclusions d'une décision nationale qui s'impose à nous sans échappatoire possible, quoi qu'en disent certains.

Vous l'avez compris, quitter ces organismes que nous avons contribué à mettre sur pied ou à maintenir par nos financements ne résulte pas de notre volonté.

Notre implication dans ce domaine était telle qu'y renoncer aujourd'hui est douloureux. Mais, la loi est la loi et rien, en l'état, ne nous autorise à y déroger.

Sur le sujet, je ne mènerai pas de combat d'arrière-garde, perdu d'avance. Je préfère regarder devant et consacrer mon énergie à bâtir avec vous le Département de demain.

La loi nous reconnaît un rôle majeur de pivot des solidarités territoriales et humaines. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à maintes reprises, il nous revient d'investir pleinement cette responsabilité et de lui donner tout son sens. Le chantier est immense. Nous l'avons déjà mis sur les rails.

Les différents dossiers soumis à votre examen aujourd'hui illustrent bien l'ambition qui est la nôtre. Elle conjugue le souci des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens et la mise en œuvre de politiques innovantes pour le développement de notre territoire.

Dans notre département dont nous savons qu'il se classe parmi les plus pauvres de France, il est de notre devoir de veiller à assurer l'accès de tous ceux qui en ont besoin aux prestations sociales, tout en assurant un regard attentif sur leur juste attribution.

Le rapport sur la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle s'inscrit dans le prolongement des préconisations de la mission que j'avais confiée à Pierre COSTES. Notre assemblée les a votées au printemps dernier.

Au-delà de la notion de juste droit, je veux insister sur l'importance de l'accompagnement global des personnes en difficulté. Nous ne nous contentons pas d'aider ces exclus du monde du travail à survivre financièrement, nous nous efforçons surtout de faciliter leur réinsertion.

Donner à tous les meilleures chances de réussite dans le cadre de l'école pour permettre à chacun, à l'âge adulte, de trouver sa place, c'est un des enjeux de la convention éducative. Je laisse le soin aux orateurs prévus sur la question de présenter ce modèle de partenariat.

La culture sous toutes ses formes participe à cette éducation citoyenne, quel que soit l'âge. L'évolution de nos aides qui vous est proposée démontre que la culture a toujours toute sa place dans notre territoire rural.

Elle n'est pas une simple activité accessoire ou un supplément d'âme, mais bien une clé du développement économique et une condition de la fraternité dont nous avons tant besoin.

Aux côtés de la culture, le sport est un vecteur essentiel de l'animation de notre département. Notre action en la matière mérite, là aussi, d'être mieux adaptée aux besoins des acteurs locaux.

Pour ce faire, avec Daniel BORIE, nous lancerons prochainement des états généraux du sport qui auront pour objectif de renforcer notre partenariat avec le monde associatif.

Nos politiques ouvrent des perspectives et s'appuient aussi sur des bilans. Celui de nos travaux routiers en 2017, qui vous est présenté, traduit la diversité et la densité de nos engagements en termes de modernisation de nos infrastructures.

Au-delà de la sécheresse d'une liste, l'essentiel réside dans l'amélioration de la fluidité du trafic et de la sécurité pour les usagers de la route.

Toutes ces actions dressent le panorama d'une démarche toute entière vouée au quotidien des Lot-et-Garonnais.

Je vous l'ai dit, nous attachons également du prix à la mise en œuvre de chantiers innovants qui donnent les moyens à notre département, à nos entrepreneurs, de marquer des points dans la compétition économique.

Pour y parvenir, notre département doit être encore plus attractif. Le Bureau d'accueil des tournages, que nous avons créé, y contribue incontestablement. Son activité a fait récemment la une de l'actualité avec le tournage d'un film de Stéphane Brizé.

Ces tournages ont des retombées économiques conséquentes, évaluées à 1,5 million d'euros pour notre territoire. C'est par ailleurs l'image de notre département qui se trouve valorisée auprès des créateurs, des artistes et d'un large public de cinéphiles.

Autre dossier structurant à l'ordre du jour de notre réunion : l'aménagement numérique. Le rapport d'information vous détaille notamment l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique.

Vous constaterez que ce chantier majeur pour le Lot-et-Garonne se décline, sans accroc, selon le calendrier fixé. Le Campus numérique, pour sa part, s'inscrit désormais pleinement dans le paysage départemental et régional.

Le changement, la nouveauté, nous le savons, suscitent toujours des interrogations. Mais il faut sans relâche convaincre pour surmonter tous les doutes et aller de l'avant. C'est la responsabilité et le devoir de tout élu.

C'est le choix que nous faisons en proposant une réflexion sur une nouvelle politique de territorialisation aux élus communaux et intercommunaux.

Il s'agit d'optimiser nos interventions à l'échelle des territoires et de cibler davantage nos aides en fonction des besoins locaux. Comme pour tous les départements, nos interventions diminuent en volume financier. A nous de mieux les cibler et de les rendre plus efficaces.

J'irai dès lundi soir et les trois jours suivant à la rencontre des élus de tout le département pour leur exposer cette nouvelle stratégie partenariale et écouter leurs préoccupations.

Conclusion

Chers Collègues, cette décision modificative, dont je laisserai le soin à Christian DEZALOS de présenter les aspects financiers, traduit une volonté d'adaptation constante du Département aux enjeux du moment.

Dans un monde dangereux et instable qui bouscule les habitudes et fragilise les liens sociaux, le Département demeure un repère, grâce à ses élus, grâce à son action.

Si la loi NOTRe et les circonstances budgétaires nous ont amenés à réviser nos champs d'intervention, nous gardons l'ambition de rester un acteur majeur de l'aménagement du territoire et de l'accompagnement des Lot-et-Garonnais, à différentes étapes de leur vie.

Nous restons le premier investisseur public du département avec un budget d'investissement de 50 millions d'euros auxquels il faut désormais ajouter les 13 millions annuels du déploiement de la fibre optique.

Toutes nos actions, comme nos investissements en faveur de la rénovation des casernes de pompiers et de gendarmerie ou de la mise en route de maisons de santé, du campus numérique, pour ne citer que les plus importants, témoignent de notre rôle crucial au service de nos concitoyens.

Leurs attentes sont nombreuses. Nous ne pourrons y répondre que si l'Etat reconnaît la plénitude de nos missions en nous garantissant les moyens financiers pour les exercer.

Mais je garde confiance parce que je me bats avec vous et avec tous les Départements pour une cause juste et légitime.

Je vous remercie.

NB : Seul le prononcé fait foi.